

4'' . Enseignement de la morale quels acteurs concernés ?

Le texte de loi parle d'enseignement moral et civique. Enseignement ou formation ?
Quels acteurs sollicités ? Quelle place pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ?

Parlons-en

- Personnels d'éducation et formation morale ?
- Formation morale et le dialogue école/famille ?
- Quels temps, quels lieux pour échanger en communauté éducative, et collaborer sur ces questions ?

Jalons et repères

« **Principe pour l'élaboration d'une politique éducative d'établissement** »
Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, mai 2011

« La vie scolaire a certes comme mission prioritaire de faire respecter l'ordre et la discipline indispensables à la sérénité et à l'efficacité du climat scolaire, mais son action éducative ne peut se cantonner à régler les conflits et les problèmes d'incivilité et d'indiscipline.

Les principaux objectifs d'une politique éducative d'établissement doivent permettre aux élèves :

- de s'approprier les règles de la vie collective, du vivre ensemble ;
- de se préparer à exercer leur citoyenneté ;
- de se comporter de manière de plus en plus autonome et de prendre des initiatives [...] » (p. 5)

Être professeur dans l'Enseignement catholique

Comité national de l'Enseignement catholique juillet 2007

« Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses attitudes, ses choix et ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. Il est inséré dans la communauté éducative. [...] Une communauté, c'est beaucoup plus qu'une équipe ou un groupe de travail : alors que ceux-ci se constituent autour d'un objectif limité dans le temps, elle s'institue dans la durée. [...] Elle se nourrit des regards croisés et de la parole de chacun de ses membres, respectés et accueillis dans leur dimension personnelle et la spécificité de leur fonction. » (p. 9).

La participation des parents à la mission éducative des établissements catholiques d'enseignement
Commission permanente, avril 2004

« Chaque établissement catholique est la rencontre d'une proposition éducative et d'une attente des parents pour leur enfant. Cela se caractérise notamment par la démarche volontaire d'inscription et l'absence de procédure d'affectation. Par-là, les parents expriment un choix pour un établissement, quelles que soient les motivations exactes, exprimées ou non, conscientes ou non. [...] L'établissement est une communauté bien réelle : ce partenariat des parents n'est pas une situation de fait, mais une réalité à construire en surmontant notamment les freins qui peuvent venir des enseignants quand leur compétence et leur disponibilité semblent remises en cause, des responsables d'établissement quand le contrat du projet éducatif n'est pas respecté, mais aussi des parents eux-mêmes quand ils refusent le partenariat pour choisir une attitude de clients. » (p. IV).

Pour une relecture des pratiques

Place de tous les personnels

École catholique et formation morale

« Que de champs de formation pour l'agir moral dans l'ensemble des parties communes de l'établissement, dans les aires de récréation, dans les salles de restauration, dans les foyers... Les personnels d'éducation garantissent le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement et favorisent l'engagement des élèves dans la vie collective de l'établissement et dans la vie associative. Mais leur responsabilité ne peut être isolée de celle des enseignants et de tous les autres personnels de l'établissement. » (p. 11).

- Quelle place donnée aux élèves dans l'élaboration du règlement intérieur de l'établissement ?
- Existe-t-il des chartes de vie ?
- Quelle culture de la responsabilité et de l'engagement formée chez les élèves ?
- Quels projets développés pour favoriser la culture de l'engagement ?
- Quelle place donnée aux élèves délégués ?
- Leur propose-t-on une formation ?
- La présence de personnels d'éducation ne peut décharger les enseignants de leur responsabilité éducative. Quels lieux de dialogue et de rencontre, entre enseignants et personnels d'éducation, pour exprimer les exigences communes, et pour étudier les cas concrets ?
- Comment l'ensemble des personnels de l'établissement (personnels administratifs, personnels de service...) est-il associé à l'éducation des élèves ?

Place des parents

École catholique et formation morale

« La formation morale et civique ne peut se réfléchir sans travailler à la relation de l'école aux parents, que l'école catholique reconnaît comme « premiers et principaux éducateurs » de leurs enfants. École et famille sont deux espaces éducatifs différenciés mais complémentaires. Il est donc indispensable, que dans le respect des choix éducatifs familiaux, qui peuvent s'articuler à des cultures diverses, école et famille dialoguent pour arrêter les exigences communes fondées sur un langage éthique commun. » (p. 11).

- Quelle est la place donnée aux parents dans l'élaboration du règlement de l'établissement ?
- Quelle communication du règlement aux familles, pour une appropriation active ?
- Quelle place instituée pour les parents dans les divers conseils de l'établissement ? (Conseil d'établissement, conseil de classe, conseil de discipline...).
- L'établissement propose-t-il aux parents des temps de réflexion sur la transmission des valeurs ? (Voir le kit d'animation de l'Apel, « Éduquer aux valeurs »).